



DEPARTEMENT
de l'AIN

CANTON DE
NANTUA

COMMUNE de
MARTIGNAT

REPUBLIQUE FRANCAISE- Liberté- Egalité-Fraternité

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2022</p>
--

Sous la présidence de Monsieur Julien ISSARTEL - Maire

Membres Présents :

Mmes et MM. Julien ISSARTEL, Monique BEVAND, Patrick BERSET, Anne-Lise BONAZ, Paulo CARRICO, Marie ACKERMANN, Daniel BEJANNIN, Myriam BEREZIAT, Pascal BELLOD, Pascal DURAFOUR, Vasco FARIA, Noémie HARGUINDEY, Rémi JACQUAND, Yvan NOVAKOSKI, Isabelle PAQUIER, Marylin PECHOUX, Radhia REBAÏ, Déborah RECACHO, Jean-Marie VUAILLAT.

Absents :

a été nommé secrétaire de séance : Anne-Lise BONAZ

Nombre de votants : 19

La séance est ouverte à : 18h30

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération qui annule et remplace la délibération 25/2022 du 9 mai 2022 pour demande de subvention Massif du Jura projet : "Expérimentation Points rencontre secours"

Approbation pour l'ajout de ce point à l'unanimité.

1. Délibération pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre travaux de sécurisation des abords de l'école primaire et requalification d'une partie de la rue des Peupliers

M. Patrick BERSET, adjoint délégué aux travaux et urbanisme, rappelle que le dossier d'appel à candidature pour la recherche d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de sécurisation des abords de l'école primaire et requalification d'une partie de la rue des Peupliers d'aménagement a été adressé à trois cabinets. Une seule offre a été déposée en mairie par la Cabinet AINTÉGRA.

Cette offre a été examinée et analysée. Il en ressort que la prestation proposée répond aux critères déterminés. Les délais ainsi que la méthode de travail du prestataire correspondent aux attentes de la commune.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Patrick BERSET, après avoir délibéré, vote à l'unanimité et,

DECIDE d'attribuer la maîtrise d'œuvre au Cabinet AINTÉGRA, 590 chemin de la ZA des Métrillots 01250 Montagnat, sur un taux de 6,5%, soit un montant de 17 875 € pour montant

estimatif de travaux de 275 000 € HT, ajouté d'un relevé topographique et d'un prédimensionnement de mur, pour un total de 22 125 € HT.

MANDATE Monsieur le Maire, pour signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

2. Délibération pour demande de subvention ÉTAT / DETR pour les travaux de sécurisation des abords de l'école primaire et requalification d'une partie de la rue des Peupliers

M. Patrick BERSET, adjoint délégué aux travaux et urbanisme, explique que la commission travaux a décidé de proposer la programmation des travaux de sécurisation des abords de l'école primaire et requalification d'une partie de la rue des Peupliers sur la commune de Martignat.

De plus, il explique que, si le conseil municipal approuve la programmation de ces travaux, la commune peut solliciter une aide financière auprès de l'ÉTAT, concernant ce projet de sécurisation des abords de l'école primaire et requalification d'une partie de la rue des Peupliers sur la commune de Martignat.

Le montant estimatif du projet, a été fait par la société AINTÉGRA, sous forme d'un dossier d'estimation d'avant-projet qui se détaille de la manière suivante :

Pour les deux secteurs en intégrant des aménagements de surface et la gestion des eaux de ruissellement estimation de l'enveloppe budgétaire :

- entre 250 000,00 € HT et 275 000,00 € HT.

A cela estimation pour la réalisation d'un mur de soutènement sur la rue des Ecoles pour un montant :

- entre 25 000,00 € et 35 000,00 € HT
-

Donc l'enveloppe budgétaire globale serait comprise entre **275 000,00 € HT et 310 000,00 € HT.**

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Patrick BERSET, **après avoir délibéré, vote à l'unanimité et,**

APPROUVE les travaux de sécurisation des abords de l'école primaire et requalification d'une partie de la rue des Peupliers sur la commune de Martignat.

SOLLICITE une aide financière de l'ÉTAT, dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur les crédits ouverts en 2022

MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à cette demande

3. Délibération Demande de subvention Massif du Jura projet : "Expérimentation Points rencontre secours" Annule et remplace délibération 25/2022 du 9 mai 2022

Monsieur le Maire, explique au conseil que lors du dernier conseil, la délibération n°25/2022 a été prise afin de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du Massif du Jura, suivant le plan de financement suivant :

Part d'autofinancement :	20 %
Montant HT	1 780,27 €
Montant TTC	2 898,60 €
80 % subventionnable par le Commissariat de Massif	7 121,11 €

Or, l'offre du 13 avril 2022 de la société Créative Studio qui a permis d'établir ce plan de financement n'avait une durée de validité que d'un mois.

Pour la demande de subvention, le devis a donc été actualisé au 16 mai.

Le montant actualisé, pour la fabrication de 16 panneaux (en aluminium garantis 20 ans) par la société CRÉATIVE Studio, leur mise en place par des agents communaux et la création d'une plaquette de communication du projet, est le suivant :

TOTAL HT : 9 201,38€
TVA : 1 178,33€
Total TTC 10 379,71€

Suivant le nouveau plan de financement définit ainsi :

Part d'autofinancement :	20 %
Montant HT	1 840,28 €
Montant TTC	3 018,60 €
80 % subventionnable par le Commissariat de Massif	7 361,11 €

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, **après avoir délibéré, vote à l'unanimité et, DEMANDE** à monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention suivant le plan de financement définit ci-dessus, auprès du Massif du Jura,
MANDATE monsieur le Maire pour signer les documents afférents à cette demande

La séance est levée à 19h00

Martignat le 19 mai 2022

Anne-Lise BONAIZ,
Secrétaire de séance

Julien ISSARTEL,
Maire



Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanences